

2023-02-15 - FINANCES – Approbation du compte administratif 2022

Le jeudi six avril deux mille vingt-trois à neuf heures et demie, sur convocation du Président en date du premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
5. Mme Franca VIVIANI, Maire-adjoint de Cornier,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy.

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COLLEGES SPECIFIQUES :

10. M. Roland LOMBARD, CA du SDIS,
11. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy,
13. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
14. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC Vallée de Thônes.

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE :

15. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC,
2. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE,
3. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON,
4. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
6. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjoint de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses, ayant donné pouvoir à Roland LOMBARD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christian HEISON, Maire de Rumilly,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières Val-de-Borne,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Mairie de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jacques DALEX, Mairie de Faverges,
5. M. Raymond PELLICIER, Mairie-adjoint de Poisy,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du CA du SDIS
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Alain GACHET, service finances,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 15 + 7 pouvoirs

Votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2022. La balance du compte établie au titre de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Balance Compte Administratif	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total
RECETTES			
<i>Prévisions</i>	5 961 570,10	9 607 377,67	15 568 947,77
<i>Réalisations</i>	4 078 623,59	7 973 152,53	12 051 776,12
DEPENSES			
<i>Prévisions</i>	5 298 644,62	8 251 681,03	13 550 325,65
<i>Réalisations</i>	5 027 108,68	7 270 300,82	12 297 409,50
Résultat exercice 2022			
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>	-948 485,09	+702 851,71	-245 633,38
<i>Restes à réaliser</i>	-71 970,13		-71 970,13
Résultat antérieur reporté			
<i>Report résultat de clôture N-1</i>	1 256 218,00	1 806 382,45	3 062 600,45
Résultat de clôture 2022	235 762,78	2 509 234,16	2 744 996,94

Considérant que Madame Anne BLANC, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Antoine de MENTHON s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne BLANC pour le vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

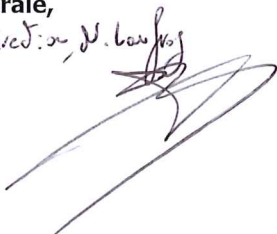
AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le **03 AVR. 2023**

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,

L'adjoint à la direction, M. Bouvier

Valérie BOUVIER



Pour extrait conforme le
Le Président du Centre de Gestion de la FPT
ANTOINE DE MENTHON
FONCTION PUBLIQUE
TERRETOIRE DE LA
HAUTE SAVOIE

